

ARRETÉ 2021 – 20

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DU POLE ETUDES

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université, notamment son article 20;
Vu l'arrêté ESRS2009960A du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 22 mai 2020, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence – M. Rostane MEHDI ;
Vu la délibération n°2016/12/10-2 relative au règlement portant modalités d'affichage des actes ;

ARRETE :

Article 1

Madame Stéphanie FERREY, responsable administrative du pôle études de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, les certificats et attestations de scolarité, les attestations de services faits (enseignements, vacations, rémunérations accessoires, surveillance) et les attestations pôle emploi des usagers (formation continue, préparations aux concours).

Article 2

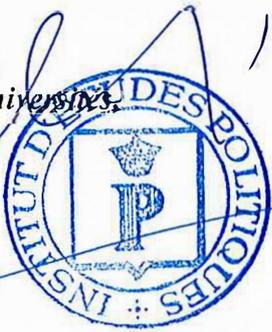
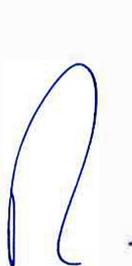
L'arrêté n°2015-23 du 22 juin 2015 est abrogé.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du déléguant ou du déléataire.

Fait à Aix-en-Provence, le 21/09/2021

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 21/09/2021

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 23/09/2021